LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE
RECHERCHE



Auteurs en résidence à la Maison Jules-Roy

Appel à candidatures 2027

Deux périodes de résidences : Printemps et Automne 2027

Année 2027

SOMMAIRE

Localisation — PAGE 3

Une résidence au service de la création — PAGE 4

La Maison Jules-Roy, à Vézelay — PAGE 5

Conditions de résidence et soutien financier — PAGE 6

Conditions d'accès et dossier de candidature — PAGE 7

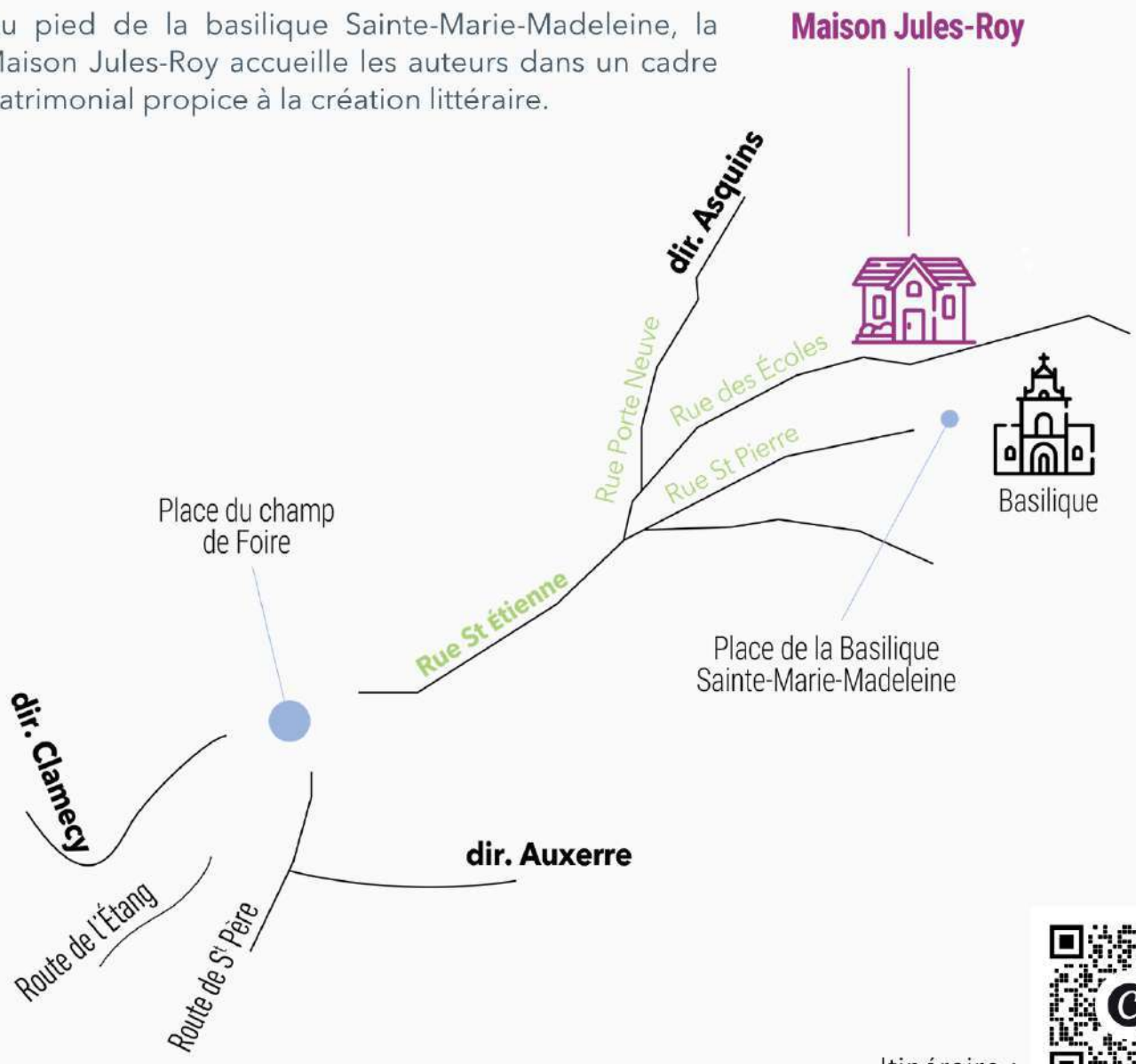
Thématique 2027 — PAGE 8

Calendrier de candidature 2027 — PAGE 9

Informations importantes — PAGE 10

La Maison Jules-Roy à Vézelay
Le Clos du Couvent - 89450 Vézelay

Au pied de la basilique Sainte-Marie-Madeleine, la Maison Jules-Roy accueille les auteurs dans un cadre patrimonial propice à la création littéraire.



Itinéraire :

Une résidence au service de la création

Le Département de l'Yonne développe à la Maison Jules-Roy un programme culturel qui explore les liens entre la vie et l'œuvre de l'écrivain, le territoire de Vézelay et, plus largement, le monde de la littérature et de l'écrit.

Les résidences d'écriture occupent une place essentielle dans ce programme.
Elles offrent aux auteurs un temps privilégié pour développer leur projet littéraire dans un environnement patrimonial singulier, au cœur du village de Vézelay, à quelques pas de la basilique Sainte-Marie-Madeleine.

La résidence associe création personnelle et ouverture sur le territoire. Les auteurs sont invités à partager leur démarche avec différents publics, notamment à travers des rencontres et des ateliers de lecture ou d'écriture.

Ces échanges favorisent le dialogue entre les écrivains, les habitants et les visiteurs, tout en contribuant à la transmission du goût de la lecture et de l'écriture.

En quelques mots :



La Maison Jules-Roy, à Vézelay

En 1999, le Département de l'Yonne acquiert la propriété vézelienne de l'écrivain Jules Roy, avec pour ambition d'en faire une maison d'écrivain, un lieu culturel et un lieu de mémoire ouvert à tous.

Jules Roy lègue au Département ses manuscrits, sa bibliothèque ainsi que son cabinet de travail, conservé en l'état.

Depuis 2002, la Maison Jules-Roy ouvre ses portes au public chaque saison estivale. Les visiteurs peuvent y découvrir le bureau de l'écrivain et des expositions temporaires.
La Maison accueille également chaque année plusieurs auteurs en résidence. Installés dans un appartement aménagé à l'étage, les écrivains disposent d'un cadre propice au travail et à la création.
Au-delà du temps consacré à l'écriture, les résidents participent à la vie culturelle locale à travers des rencontres, des ateliers et des soirées littéraires.

Un lieu de mémoire et de création, où l'héritage de Jules Roy dialogue avec la littérature contemporaine.



Conditions de résidence et soutien financier

Le Département de l'Yonne propose aux auteurs sélectionnés une résidence d'écriture d'un ou deux mois, au printemps ou à l'automne 2027.

Périodes proposées
Printemps : 2 avril au 30 juin 2027.
Automne : 1er septembre au 31 octobre 2027.

Les dates précises du séjour seront définies en concertation avec le Département.

Un soutien à la création
Chaque résident percevra une bourse de soutien à la création de 2 000 € nets par mois complet de résidence.
Le Département prendra également en charge les frais de déplacement entre le domicile de l'auteur et Vézelay, sur la base d'un aller-retour, dans la limite de 500 € et sur présentation de justificatifs.
Les autres déplacements effectués pendant la résidence resteront à la charge de l'auteur, à l'exception de ceux liés aux rencontres et aux actions culturelles organisées dans le cadre du dispositif, qui seront pris en charge par le Département.

Un équilibre entre création et transmission
La résidence repose sur une répartition du temps entre :
70 % consacrés à la création littéraire personnelle ; 30 % consacrés aux rencontres et aux actions de médiation. Ces dernières comprennent notamment l'animation d'ateliers hebdomadaires de lecture ou d'écriture, ouverts à tous et organisés à la Maison Jules-Roy.

Conditions d'accès



Le dispositif est ouvert aux auteurs résidant en France ou à l'étranger, à l'exception de ceux ayant déjà bénéficié d'une résidence à la Maison Jules-Roy au cours des cinq dernières années.

- Tous les genres littéraires sont acceptés : roman, poésie, théâtre, littérature jeunesse, essai et formes hybrides.
- La maîtrise de la langue française est indispensable.
- Les candidats doivent justifier d'au moins deux ouvrages publiés à compte d'éditeur.

Engagements liés à la publication
Une fois l'ouvrage issu de la résidence publié, la mention suivante devra y figurer :

- « L'auteur de ce livre a bénéficié du soutien du Département de l'Yonne lors d'une résidence d'écriture à la Maison Jules-Roy en 2027. »
- Cinq exemplaires de l'ouvrage publié seront remis gracieusement au Conseil départemental de l'Yonne.

Dossier de candidature

- Un CV présentant le parcours du candidat et ses travaux antérieurs.
- Une note d'intention présentant le projet d'écriture, ses objectifs et son état d'avancement.
- Une présentation des expériences d'intervention auprès des publics et des actions culturelles envisagées dans le cadre de la résidence.
- La durée de résidence souhaitée : un ou deux mois.
- Deux exemplaires de la dernière œuvre publiée.

Les modalités et l'adresse d'envoi des dossiers sont précisées dans la rubrique « Calendrier et modalités de candidature »



La thématique 2027

Comment les lieux que nous habitons, traversons ou vénérons façonnent-ils nos imaginaires ?

Vézelay est un lieu chargé d'histoire, de spiritualité et de création.

Dominé par la basilique Sainte-Marie-Madeleine et inscrit dans un paysage patrimonial remarquable, le village invite à interroger les liens entre les lieux, les mémoires et les récits.

Pour 2027, le Département de l'Yonne invite les auteurs à explorer la manière dont les espaces – sacrés ou profanes, intimes ou collectifs, réels ou imaginaires – nourrissent l'écriture et façonnent notre rapport au monde.

Lieux de culte, paysages habités, maisons d'écrivains, architectures, chemins de pèlerinage, lieux de mémoire ou territoires en transformation : autant de sources d'inspiration pour interroger la transmission, les croyances, l'histoire et les imaginaires contemporains.

En accueillant les auteurs à la Maison Jules-Roy, le Département souhaite faire dialoguer création littéraire, patrimoine et territoire.

Les candidats devront faire apparaître un lien avec cette thématique dans leur projet d'écriture ou dans leurs propositions d'actions culturelles.



Calendrier de candidature 2027

Calendrier et modalités de candidature 2027

Date limite de dépôt:
vendredi 29 novembre 2026

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection chargé d'évaluer la conformité des dossiers aux critères du dispositif et la qualité des projets proposés.

Le comité sera composé a minima :
d'un élu du Conseil départemental de l'Yonne; de la directrice ou du directeur du Rayonnement Touristique et Culturel; de chefs de service d'établissements culturels ; de deux experts des domaines littéraire et artistique.

La décision sera rendue avant le 13 décembre 2026

Comment transmettre votre candidature ?

Le dossier complet doit être envoyé par courriel, avec les coordonnées du candidat (adresse postale, téléphone et adresse électronique), les pièces jointes et, le cas échéant, les liens utiles, aux deux adresses suivantes :
maison-jules-roy@yonne.fr ; isabelle.thibaut@yonne.fr

Les deux exemplaires de la dernière œuvre publiée doivent être adressés par courrier à :

Direction du Rayonnement Culturel Département de l'Yonne
16-18 boulevard de la Marne
89089 Auxerre

Une fiche de renseignements complémentaire doit également être remplie via le lien prévu à cet effet.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Informations importantes



Conditions pratiques du séjour
Chaque résidence accueille un seul auteur à la fois.

Un logement dédié à la création
Le Département met à disposition de l'auteur sélectionné: un appartement situé au deuxième étage de la Maison Jules-Roy, comprenant une chambre, un bureau et une salle de bains ; une cuisine équipée située au rez-de-chaussée ; du linge de maison ; un accès à Internet par Wi-Fi ; un ordinateur portable, si nécessaire ; une ligne de téléphone fixe ; un accès aux jardins, partagés avec le public.

Disponibilité pendant la résidence
Les auteurs sélectionnés doivent être disponibles pendant toute la durée de leur séjour à la Maison Jules-Roy.
Une absence maximale de trois jours par mois de résidence est autorisée pour des raisons professionnelles, familiales ou médicales.
En cas d'absence pour raison médicale, un justificatif devra être fourni.

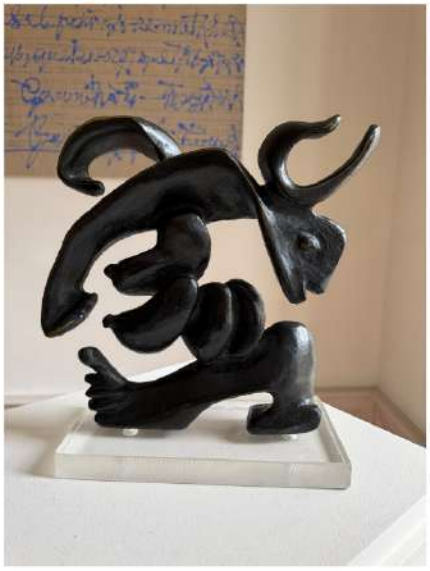
La présence d'un proche dans l'appartement est autorisée pour une durée limitée, après information préalable du Département de l'Yonne.

Vie du lieu et déplacements
Le bureau de Jules Roy est ouvert au public du vendredi au dimanche, de 14 h à 18 h.
Les jardins sont accessibles au public tous les jours, sauf le mardi, du 2 avril au 7 novembre 2027.

Afin de faciliter l'organisation des rencontres et des actions de médiation, il est fortement recommandé de disposer du permis de conduire et d'un véhicule personnel.
Le village de Vézelay est en effet peu desservi par les transports en commun.

En ce moment à la Maison Jules-Roy

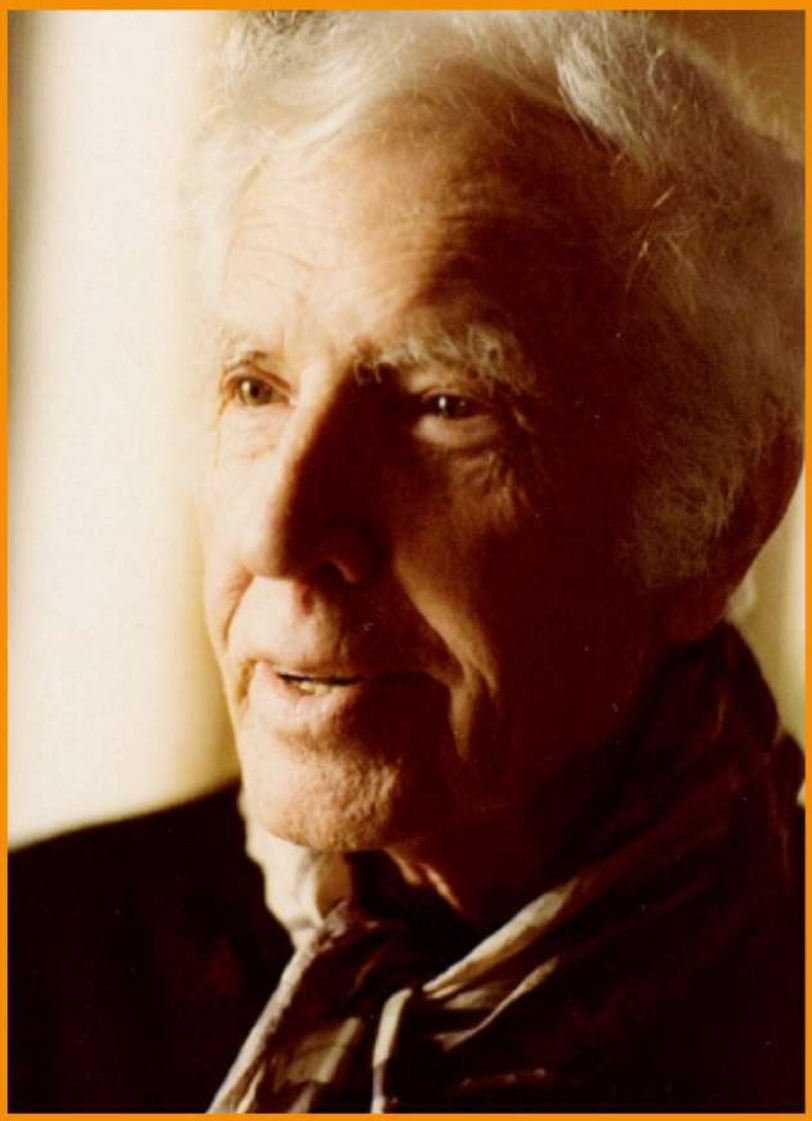
L'exposition Kovider jusqu'au 8 Novembre 2026











Merci pour vos candidatures !

Jules Roy

Fiche d'identification à joindre obligatoirement au dossier de candidature

Nom et Prénom :……
Pseudonyme littéraire (le cas échéant) : ……
Profession : ……
Date de naissance :……../……../……..
Adresse :……
Téléphone :……../……../……../……../……..
Courriel : ……@……

Nombre de publications à compte d'éditeur au cours des 10 dernières années : …….

Résidences d’écriture effectuées ces 5 dernières années :

1_____

2_____

3_____

4_____

5_____

Date et signature du candidat :